

**LA CULTURE ET
L'ART AU COLLÈGE**

AGORA

Éducation aux médias
et à l'information, pour
la liberté d'expression

CAHIER DES CHARGES DES PARCOURS EN COLLÈGES

→ PARCOURS LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE (CAC),
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

→ PARCOURS AGORA,
ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION,
POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

*Des parcours soutenus par le Département de la Seine-Saint-Denis
en partenariat avec les services de l'Éducation nationale.*

seine · saint · denis
LE DÉPARTEMENT



SOMMAIRE

Édito	3
Présentation des parcours en collèges CAC et AGORA.....	5
Calendrier de l'appel à projets des parcours en collèges CAC et AGORA.....	6
Ressources utiles pour candidater à l'appel à projets des parcours en collèges CAC et AGORA.....	6
Contacts pour les parcours en collèges CAC et AGORA	7
La dotation par collège pour les parcours CAC et AGORA.....	8
Le jumelage avec un collège pour les parcours CAC et AGORA.....	8
Une nouvelle démarche dès 2022-2023 pour les parcours en collèges CAC et AGORA.....	9
Instruction des parcours en collèges CAC et AGORA.....	10
Modalités générales des parcours en collèges CAC et AGORA.....	11
Notation des parcours en collèges CAC et AGORA.....	15

ÉDITO DE STÉPHANE TROUSSEL, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Depuis plus de 10 ans maintenant, le Département de la Seine-Saint-Denis, a fait de façon pionnière, le choix fort de faire bénéficier les 130 collèges publics de Seine-Saint-Denis de parcours d'éducation artistique et culturelle, au travers du dispositif « *la culture et l'art au collège* ». Avec Dominique Dellac, vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle et Elodie Girardet, Conseillère départementale déléguée au projet éducatif départemental, nous sommes fiers que les parcours Culture et Art au Collège rencontrent l'adhésion des équipes éducatives et des collégiennes et collégiens : en plus de favoriser l'acquisition d'une culture commune qui traverse l'ensemble des disciplines artistiques, scientifiques et patrimoniales, ces parcours contribuent à la formation du futur citoyen et à l'émancipation de la personne, par le développement de la sensibilité, de la créativité et de l'esprit critique.

A la suite de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine et de l'assassinat de Samuel Paty, notre collectivité a fait le choix d'aller plus loin pour accompagner l'école dans la défense des valeurs de la République : la mise en place du programme *Agora*, et de moyens nouveaux dédiés, doit notamment permettre à chaque collège qui le souhaite de pouvoir bénéficier d'une action d'éducation aux médias et à l'information adaptée à ses besoins, et qui mobilise des partenaires de référence. Pour l'année scolaire 2022-2023, c'est donc un appel à projets augmenté en faveur des parcours en collèges, qui regroupe éducation artistique et culturelle (parcours CAC) et éducation aux médias et à l'information (parcours Agora), dans une démarche globale, que le Département adresse à la communauté éducative.

Ces parcours reposent sur la mobilisation de professionnels reconnus, sur un partenariat fort avec les services de l'éducation nationale, Rectorat, DSDEN et CLEMI, dont nous tenons à saluer la qualité de dialogue, et sur l'implication des équipes enseignantes, des personnels des structures culturelles et les artistes, scientifiques ou journalistes dont l'engagement et la capacité d'adaptation, en particulier en ces temps de crise sanitaire, sont tous les jours cruciales pour ne pas renoncer aux ambitions éducatives que nous partageons. Nous tenons à les en remercier.

Cette année tout particulièrement, nous aimerions attirer votre attention, sur des enjeux que le Département porte particulièrement, notamment autour de la parentalité, mais aussi de la mobilité internationale et de l'interculturalité dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et paralympiques 2024 (JOP).

La réussite des élèves nécessite la mobilisation de toutes et tous : parents, enseignants, chef-fe-s d'établissement, adultes référents... L'implication des familles dans la vie des collèges et leur connaissance des projets menés en classe avec leurs enfants sont une

priorité pour le Département. Au-delà des temps de présentation des parcours aux familles des élèves, et de leur invitation aux temps forts des projets, les parcours CAC et AGORA peuvent permettre la mise en œuvre de méthodologies innovantes visant à favoriser la participation des familles aux projets de leurs enfants.

Par ailleurs, l'accueil des JOP sur le territoire de la Seine-Saint-Denis colore depuis quelques années déjà un certain nombre de projets menés en collèges en amenant les élèves à se questionner sur des enjeux urbains, sportifs, scientifiques, sociaux, artistiques, culturels, médiatiques... Dès l'année scolaire 2022/2023, le Département a souhaité renforcer cette action via la nouvelle démarche *130 pays dans 130 collèges*. Ce sera ainsi l'occasion de susciter la découverte de l'un des 205 pays participant aux compétitions olympiques et paralympiques sur les trois années à venir.

Je tiens aussi à vous rappeler l'opportunité offerte aux collèges et aux structures de travailler de manière innovante avec les partenaires, en construisant des jumelages dans le cadre des parcours CAC et AGORA. C'est une occasion singulière de concevoir l'ensemble des parcours alloués un établissement avec un même partenaire, afin de faire travailler plusieurs classes sur toute une année scolaire autour d'une même thématique, et de fédérer équipes pédagogiques, élèves et intervenants dans une dynamique inscrite au cœur du projet d'établissement.

Nous espérons que vous pourrez trouver avec cet appel à projets pour les parcours en collèges des outils précieux pour les projets que vous conduirez en 2022-2023 dans les collèges publics du territoire, et nous tenons à vous redire l'engagement du Département pour leur réussite : nos équipes sont pleinement engagées à vos côtés pour mener un dialogue renforcé afin de prendre en compte les réalités de terrain vécues dans les établissements scolaires, ou initier des démarches innovantes.

Stéphane Troussel

PRÉSENTATION DES PARCOURS EN COLLÈGES CAC ET AGORA

LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE, UN PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le Département défend une vision ambitieuse de l'éducation artistique et culturelle qui articule étroitement rencontre avec les artistes ou chercheur·euse·s, fréquentation des œuvres, pratique artistique ou culturelle et acquisition de connaissances.

Le plan « La culture et l'Art au Collège » (CAC) vient notamment décliner l'ambition du Projet éducatif départemental et s'inscrit dans une démarche plus globale de mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Tous les champs de la création artistique contemporaine et de la culture scientifique et technique sont concernés. Chaque parcours est articulé autour de la mise en partage d'un travail de création ou de recherche propre à un·e artiste ou à un·e scientifique.

Le plan départemental « La culture et l'Art au Collège » repose sur un partenariat fort entre le Département, les services de l'Éducation nationale (DSDEN et Rectorat) et de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et d'importants échanges avec les partenaires du programme (artistes, structures artistiques, scientifiques et culturelles, équipes pédagogiques, directions de collèges...).

AGORA, UN PROGRAMME D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET A L'INFORMATION POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

En 2020, le Département a renforcé son engagement en matière d'éducation aux médias et à l'information en initiant le programme AGORA. Ce dernier, qui s'inscrit pleinement au sein du projet éducatif départemental, s'adresse à l'ensemble des collégien·ne·s de Seine-Saint-Denis et doit leur permettre de bénéficier d'actions qui viennent les rendre acteur·rice·s de leur parcours de jeunes citoyen·ne·s.

Les parcours « AGORA », qui constituent une des 4 modalités d'action du programme AGORA, viennent ainsi enrichir l'offre déjà existante des parcours La Culture et l'Art au Collège.

Le programme AGORA repose sur un partenariat fort entre le Département, les services de l'Éducation nationale (DSDEN et Rectorat), le CLEMI et d'importants échanges avec les partenaires du programme (journalistes, associations d'éducation populaire, d'éducation artistique et culturelle, médias, équipes pédagogiques, directions de collèges...).

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

▪ Mardi 1er mars 2022

Ouverture des candidatures en ligne sur la plateforme :

<https://micaco.seinesaintdenis.fr>

▪ Mercredi 11 mai 2022 à minuit

Clôture des candidatures en ligne

▪ Juin 2022

Examen des propositions de parcours et commission d'attribution

▪ Semaine du 4 juillet 2022

Publication des résultats

▪ Vendredi 30 septembre 2022

Clôture du dépôt des calendriers prévisionnels pour confirmation des parcours retenus

▪ Octobre - Novembre 2022

Vote des parcours en Commission Permanente du Conseil départemental et attribution des subventions

RESSOURCES UTILES POUR CANDIDATER À L'APPEL À PROJETS DES PARCOURS EN COLLÈGES CAC ET AGORA

→ Pour les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC), éducation artistique et culturelle

Nous vous invitons à prendre connaissance des ressources disponibles dans l'espace « Documents utiles pour les parcours La Culture et l'Art au Collège » sur la plateforme :

- Guide pratique d'accompagnement du dépôt de la candidature

→ Pour les parcours AGORA, éducation aux médias et à l'information

Nous vous invitons à prendre connaissance des ressources disponibles dans l'espace « Documents utiles pour les parcours AGORA » sur la plateforme :

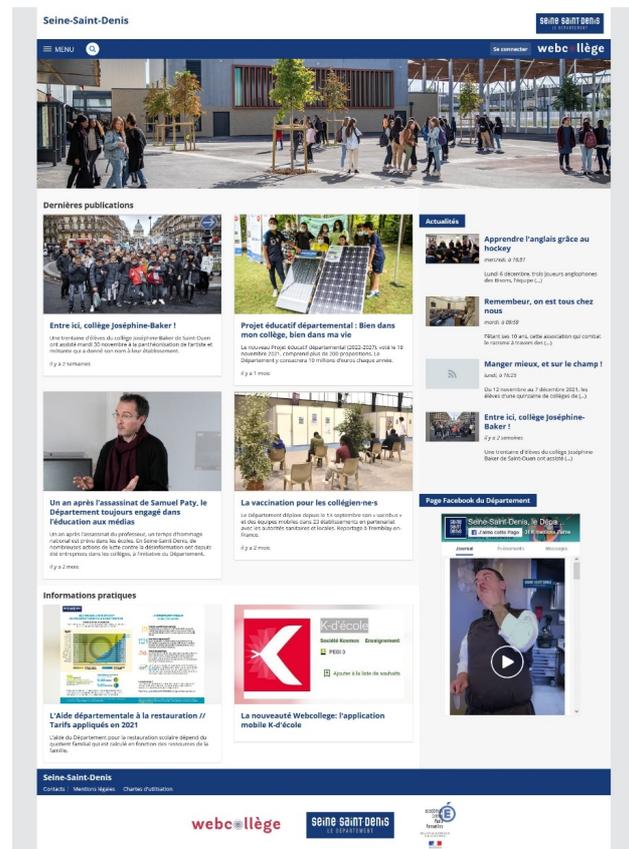
- Charte AGORA (à faire signer par toute personne intervenant dans le cadre d'un parcours AGORA)
- Guide des parcours AGORA
- Brochure Éducation aux médias et à l'information réalisée par le CLEMI

→ L'Espace Numérique de Travail (ENT) : webcollège.fr

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est déployé dans les 130 collèges du département. Il s'agit d'un portail où les élèves, les enseignant·e-s, l'administration et les parents interagissent : partage d'information et de documents (texte, photos, vidéos, sons etc.), travail collaboratif, visioconférence, agendas, messagerie et forum etc.

Cet outil constitue une ressource très utile dans le cadre des parcours CAC et AGORA pour mettre en partage et valoriser les projets menés en classe.

Nous vous invitons à solliciter le ou la chef·fe d'établissement pour avoir accès au portail du collège dans lequel vous intervenez.



CONTACTS

Département de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs
Bureau du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

→ Pour les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC), éducation artistique et culturelle

Sandrine David : cac@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 83 37

→ Pour les parcours AGORA, éducation aux médias et à l'information

Marion Clerc : agora@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 79 58

LA DOTATION PAR COLLÈGE

Le Département permet à chaque collège d'obtenir jusqu'à **3 parcours CAC maximum**.

Les collèges qui déposeront **au moins un parcours AGORA** sur la plateforme via les structures partenaires pourront obtenir jusqu'à **4 parcours maximum** sous réserve de validation des projets en commission. L'ensemble de ces parcours devra être validé et priorisé par les directions des collèges.

LE JUMELAGE AVEC UN COLLÈGE

Vous pouvez proposer à un collège, si vous le souhaitez, de concentrer 3 parcours sur un seul collège (ou 4 si au moins un parcours AGORA est proposé), pour opérer un jumelage entre ce dernier et votre structure (association, compagnie, structure de création et de diffusion artistique, opérateur médiatique...). Cette démarche doit s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement et dans une approche globale, sous réserve bien entendu de l'accord de l'établissement.

Sous réserve de validation du jumelage en commission d'attribution, la subvention correspondrait à la somme de 3 ou 4 parcours et pourrait concerner 3 ou 4 classes minimum à l'échelle de l'établissement (rayonnement du projet auprès d'autres classes possible).

Si vous souhaitez vous engager dans cette voie, s'agissant d'une démarche singulière, nous vous demandons de bien vouloir vous signaler auprès de nous en amont du dépôt des parcours :

→ **Pour les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC), éducation artistique et culturelle**

Sandrine David : cac@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 83 37

→ **Pour les parcours AGORA, éducation aux médias et à l'information**

Marion Clerc : agora@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 79 58

UNE NOUVELLE DÉMARCHE DÈS 2022-2023 POUR LES PARCOURS EN COLLÈGE CAC ET AGORA

→ JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : « 130 PAYS DANS 130 COLLÈGES »

Afin de créer une dynamique d'appropriation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP) par les jeunes du territoire, le Département souhaite proposer aux 130 collèges publics de son territoire et dont il a la charge de représenter l'un des 205 pays participant aux compétitions olympiques et paralympiques, et de développer un projet pédagogique autour de ce pays pendant les 3 ans qui précèdent les JOP.

Les objectifs de ce dispositif départemental sont de proposer davantage de pratique sportive, de valoriser l'importance de la paix et de l'amitié entre les peuples et de favoriser la découverte de la culture et de l'histoire de tous les pays.

Si les parcours CAC ou AGORA que vous proposez s'inscrivent dans la dynamique de l'Olympiade culturelle ou ont pour thématique un enjeu relatif aux JOP 2024 et que la dimension internationale est travaillée (travail autour d'une culture étrangère ou d'une discipline sportive de l'un des 205 pays participant aux compétitions olympiques et paralympiques...), votre parcours pourra être inscrit dans le cadre du dispositif « 130 pays dans 130 collèges ».

Cette inscription vous permettra, si vous le souhaitez, de solliciter un accompagnement et des aides financières complémentaires auprès du Département, notamment sur des projets de solidarité en Seine-Saint-Denis et/ou sur des projets de mobilité européenne.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Méline Marchina, chargée de projets JOP au Département : mmarchina@seinesaintdenis.fr

INSTRUCTION DES PARCOURS EN COLLÈGE CAC ET AGORA

L'instruction des parcours CAC et AGORA déposés s'effectue en plusieurs étapes :

1. Pré-validation des parcours par le comité de pilotage sur la base de leur évaluation (cf. notation des parcours). La commission d'attribution est composée de représentants de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), du Rectorat et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Elle est présidée par le Conseil départemental.
2. Deux cas de figures sont possibles :

Cas de figure 1	Cas de figure 2
Parcours non retenu. Vous en êtes informé-e via la liste des résultats publiée sur la plateforme.	Le contenu du parcours et son implantation dans le collège sont pré-validés.



La liste de ces parcours est diffusée sur la plateforme.
Du 1er au 30 septembre 2022, vous devrez nous communiquer, pour chaque parcours pré-validé, le calendrier prévisionnel.

MODALITÉS GÉNÉRALES DES PARCOURS EN COLLÈGE CAC ET AGORA

<p>CADRE GÉNÉRAL DU DISPOSITIF</p>	<p>L'appel à projets s'adresse aux artistes, journalistes, chercheur·euse·s ou professionnel·le·s reconnu·e·s sur les enjeux d'éducation artistique et culturelle ou d'éducation aux médias et à l'information qui doivent déposer leur demande via une personne morale (association, compagnie, structure culturelle et scientifique, opérateur médiatique, etc.).</p> <p>Le dépôt des candidatures s'effectue uniquement en ligne sur la plateforme : https://micaco.seinesaintdenis.fr</p> <p>Les parcours sont gratuits pour les établissements scolaires, les collégien·ne·s et leurs familles (ateliers, interventions, billetterie, transports...).</p> <p>Les parcours peuvent se dérouler dans l'ensemble des 130 collèges publics de la Seine-Saint-Denis. Pour pouvoir être déposé, chaque parcours doit être co-construit avec un·e/plusieurs enseignant·e·s et visé par le·la chef·fe d'établissement (présentation détaillée du parcours à lui transmettre).</p> <p>Un établissement peut présenter un ou plusieurs parcours CAC et AGORA.</p> <p>Le·la principal·e donne son accord de principe pour que le ou les parcours soient présentés en commission pour son établissement. 5 parcours maximum peuvent être déposés, chacun d'entre eux visé par le·la chef·fe d'établissement. Si plusieurs parcours sont déposés, le·la chef·fe d'établissement communique un ordre de préférence qui sera analysé, parmi d'autres critères, en commission.</p> <p>À la suite de la commission, chaque collège sera susceptible d'accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none">- un maximum de 4 parcours par an, si au moins un parcours AGORA est proposé par l'établissement et retenu par la commission.- un maximum de 3 parcours par an, si l'établissement ne propose que des parcours CAC, ou si aucun parcours AGORA qu'il a proposé n'est retenu. Si une structure souhaite proposer les parcours 3 possibles pour un même établissement, elle doit faire en amont une demande spécifique dans le cadre d'un jumelage, à l'adresse suivante : cac@seinesaintdenis.fr <ul style="list-style-type: none">▪ Chaque parcours doit s'inscrire dans les axes du projet d'établissement du collège (notamment les axes culture et citoyenneté) et se distinguer des projets déjà financés ou initiés par le Département.▪
---	---

<p>OBJECTIFS DU PARCOURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer les conditions pour les collégien-ne-s d'une réelle rencontre avec une démarche artistique, culturelle, journalistique ou scientifique. ■ ■ Parcours CAC <ul style="list-style-type: none"> - Donner la possibilité aux collégien-ne-s de découvrir des productions artistiques, culturelles ou scientifiques et de pratiquer une discipline artistique/scientifique encadrée par des professionnel-le-s engagé-e-s dans des actions de création/de recherche. ■ Parcours AGORA <ul style="list-style-type: none"> - Donner la possibilité aux collégien-ne-s de faire l'expérience de production ou de lecture critique de contenus divers, de l'argumentation et du débat. Il s'agit de concourir à une éducation <i>par la pratique</i> des médias, de l'information et de la liberté d'expression. - Leur permettre de développer leur esprit critique, d'acquérir des connaissances et repères partagés, d'exprimer leur sensibilité et leur point de vue, de se forger un jugement et de s'engager en respectant les règles de droit. - Favoriser l'ouverture des élèves à la diversité et la complexité des enjeux du monde contemporain. <p>Assurer une représentation de la diversité des expressions artistiques, culturelles, médiatiques et scientifiques au sein des collèges.</p> <p>Impliquer activement les familles des élèves au sein des parcours.</p>
<p>STRUCTURATION DU PARCOURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chaque parcours concerne nécessairement un groupe classe pendant le temps scolaire. ■ L'ensemble du parcours se déroule sur une durée totale d'au moins 40 heures, comprenant les temps suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Un temps de présentation du parcours aux familles des élèves. - Des ateliers de pratique collective ou individuelle (au moins 20 heures) ➤ → Exemples CAC : création d'une pièce de théâtre, réalisation d'un court-métrage, réalisation d'une fresque participative... ➤ → Exemples AGORA : création d'une émission de radio sur une thématique identifiée avec l'équipe pédagogique et les élèves, création d'un reportage audiovisuel sur l'actualité de la ville d'implantation du collège, travail

	<p>d'enquête, de recherche de sources, de fact-checking...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des visites et sorties culturelles (environ 10 heures). <p>➤ → Exemples CAC : concert, spectacle vivant, exposition, atelier proposé par une institution culturelle...</p> <p>➤ → Exemples AGORA : visite d'une rédaction, rencontre avec un corps de métier spécifique (monteur, imprimeur...); spectacle, film ou exposition en lien avec les thématiques du parcours etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des temps de réflexion/débat (environ 10 heures). <p>➤ → Exemples CAC : analyse et comparaison de différentes pratiques musicales selon les pays, échanges avec un-e historien-ne de l'art sur un mouvement pictural spécifique...</p> <p>➤ → Exemples AGORA : étude du traitement médiatique d'un événement à partir d'un corpus documentaire, débat autour de la diversité des sources d'informations (vérifications, diversité...) et des lignes éditoriales etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un temps de restitution/clôture du parcours. <p>La présence et la participation des familles à différents moments du parcours est valorisée (sorties, restitution etc.).</p> <p>Certaines actions ponctuelles peuvent être organisées hors temps scolaire, avec l'accord de l'équipe éducative et du/de la chef-fe d'établissement (notamment en lien avec les associations et structures éducatives et culturelles du territoire, telles que les médiathèques et bibliothèques).</p>
<p>SUBVENTION DU PARCOURS</p>	<p>Le versement de la subvention est conditionné à la validation du budget et du calendrier prévisionnel de chaque parcours.</p> <p>Le montant de la subvention est calculé en fonction du budget validé et ne peut excéder 3 800 € TTC par parcours.</p> <p>Cette somme vise à couvrir les frais afférants au parcours (rémunération des artistes, journalistes et/ou chercheur-euse-s, sorties, transports, matériel, etc.).</p> <p>Les structures ne bénéficiant pas, par ailleurs, d'une subvention départementale de fonctionnement, peuvent affecter une partie de la somme (dans la limite de 15 % du budget global) à l'ingénierie du projet (administration, coordination...).</p>
<p>ENGAGEMENTS DE L'INTERVENANT-E AGORA</p>	<p>L'intervenant-e impliqué-e dans un parcours AGORA s'engagera à suivre les rencontres spécifiques qui pourront être dispensées par les partenaires du Département spécialisés dans l'Éducation aux médias et à l'information.</p>

	<p>L'intervenant-e s'engagera également à signer et respecter l'ensemble des dispositions de la Charte Agora et de son annexe, ainsi qu'à fournir tous les documents sollicités par le Département ou l'Éducation nationale.</p>
<p>DÉMARCHE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITE FEMMES HOMMES</p>	<p>Détenteur du label Diversité délivré par l'AFNOR, le Département de la Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.</p> <p>Le Département se dote d'un plan d'actions transversales avec notamment pour ambition d'adopter une approche intégrée de l'égalité et de collecter des données genrées. À ce titre, la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs préfigure une démarche permettant d'interroger l'égalité femmes-hommes tout au long de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques, afin d'analyser leurs impacts sur les femmes et les hommes et de procéder à des ajustements si des déséquilibres sont observés. C'est dans ce cadre que le Département veillera particulièrement, dans l'analyse des parcours déposés, aux démarches de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des parcours portés par les structures.</p>
<p>COÉDUCATION ET IMPLICATION DES FAMILLES</p>	<p>La réussite des élèves nécessite la mobilisation de toutes et tous : parents, communautés éducatives, adultes référents... L'implication des familles dans la vie des collèges et leur connaissance des projets menés en classe avec leurs enfants sont une priorité pour le Département.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un temps de présentation du parcours est proposé aux familles au cours du 1^{er} trimestre. ▪ Les familles sont régulièrement informées du déroulement du projet et invitées à prendre part aux temps forts du parcours : sorties, restitution etc. ▪ Les modalités innovantes visant à favoriser l'implication et la participation des familles au sein du parcours sont encouragées et valorisées.

NOTATION DES PARCOURS EN COLLÈGE CAC ET AGORA

Chaque parcours est évalué selon les critères suivants :

1. Articulation avec un le parcours personnel de l'intervenant-e	
<p>L'intervenant-e menant le parcours est un-e professionnel-le reconnu-e.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle est la pertinence et l'exigence du propos de l'intervenant-e ? ▪ Quelles ont été ses expériences similaires avec des élèves ? ▪ Quel est le rayonnement de ses activités ? ▪ Quelle est la qualité de ses collaborations ? 	3 points
<p>Le parcours en collège s'articule avec le projet de l'intervenant-e en cours ou à venir et fait le lien avec l'actualité des acteurs du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les thématiques des différents projets en cours menés par l'intervenant-e ? ▪ Quels sont les lieux et supports de diffusion de ces projets ? ▪ Au-delà de la thématique du projet de l'intervenant-e, quels seront les aspects de son travail qui seront particulièrement sollicités lors des ateliers avec les élèves ? 	3 points
2. Co-construction du parcours	
<p>Les ateliers pratiques, construits et encadrés par l'intervenant-e, se déroulent sur une durée d'au moins 20 heures (les ateliers doivent être détaillés et le nombre d'heures pour chacun d'eux, indiqué).</p>	
<p>Les activités proposées permettent aux élèves de comprendre le processus et d'en suivre les différentes étapes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment le planning des activités est-il structuré ? ▪ Cette structuration offre-t-elle un cheminement clair et cohérent afin d'atteindre les objectifs du parcours ? ▪ Cette structuration et ces objectifs sont-ils compréhensibles de la part des élèves ? 	1 point
<p>Les activités proposées aux élèves sont variées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les différentes activités proposées au sein du parcours et en quoi la variété des activités permet-elle d'enrichir le parcours ? 	1 point

Implication active des collégien·ne·s dans le processus (dimension participative et inclusive)	
Les élèves sont acteurs et actrices de la démarche et sollicité·e·s tout au long du parcours, au-delà de la pratique.	0,5 point
Démarche de lutte contre les discriminations (LCD) et pour la promotion de l'égalité femmes-hommes (EFH) au sein du parcours	
La thématique LCD/EFH fait partie intégrante du parcours (thématique principale ou secondaire).	0,5 point
La méthodologie déployée pour le parcours prend en compte les enjeux de LCD/EFH. (ex : méthodes d'animation, sélection des intervenant·e·s, communication inclusive et non genrée, offre de sorties et de parcours culturel etc.)	0,5 point
Les sorties/ temps de découverte sont en lien direct avec le projet et permettent d'enrichir le contenu (environ 10 heures). Ils développent et mettent en perspective l'univers professionnel de l'intervenant·e et sa pratique.	
Ces temps ne s'effectuent pas exclusivement dans le champ dominant du projet ni dans le lieu de la structure porteuse du parcours. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels seront ces temps de découverte et permettent-ils aux élèves et familles de découvrir d'autres facettes de l'univers de l'intervenant·e et de la thématique du parcours ? 	1 point
Ils jalonnent le parcours et nourrissent le propos. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment ces sorties/temps de découverte sont-elles/ils intégré·e·s au sein du planning du parcours ? ▪ Quels liens ces sorties/temps de découverte établissent-elles/ils avec la thématique et les objectifs du parcours ? 	1 point
Les temps de réflexion/débat permettent d'explicitier la démarche de l'intervenant·e et le sens du projet auprès de la classe (environ 10 heures). Les rôles sont bien répartis et équilibrés entre enseignant·e et intervenant·e dans l'animation de ces temps. Ils ont lieu en présence des élèves et sur des temps dédiés.	
Les objectifs sont clairs et permettent de réunir les conditions d'une prise de recul et d'un débat nourri avec les élèves.	1 point
Un·e ou plusieurs intervenant·e·s ponctuel·le·s animent certains temps spécifiques pour enrichir le parcours. <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi la participation d'autres intervenant·e·s permettra-t-elle de renforcer le parcours ? 	0,5 point

Implication des familles	
Un temps de présentation du parcours est proposé aux parents au cours du 1 ^{er} trimestre.	0,5 point
Les parents sont invités à prendre part aux temps forts du parcours : sorties, restitution etc.	0,5 point
Le parcours propose des modalités innovantes visant à favoriser l'implication et la participation des familles.	0,5 point
Le temps de clôture / restitution	
Il offre une visibilité du chemin parcouru aux pairs, à la communauté éducative et aux familles. Il a lieu en public sous une forme originale et adaptée à la présence des familles.	1 point

3. Objectifs pédagogiques du parcours	
Le parcours est en lien avec le projet d'établissement et notamment son volet culturel ou son volet lié à la citoyenneté.	1 point
Le parcours crée du lien avec d'autres projets qui se mèneront dans l'établissement. Des temps d'ouverture (chantiers d'étape, rencontres avec d'autres classes) sont prévus.	1 point
Le parcours est en lien avec les enseignements. Les objectifs pédagogiques sont explicités par disciplines et en lien avec le socle commun de compétences et de culture.	1 point
L'Espace Numérique de Travail du collège et les outils numériques (blogs, réseaux sociaux...) sont sollicités tout au long de l'année comme support d'appropriation pour les élèves (outils de suivi, carnet de bord...) et de valorisation du travail mené.	0,5 point
Au moins deux à trois enseignant-e-s sont impliqué-e-s pour favoriser l'interdisciplinarité.	1 point

TOTAL	20 points
--------------	------------------

4. BONUS	
Le parcours concerne un/plusieurs champs prioritaires peu investis : architecture, archéologie, patrimoine, urbanisme, sciences dures, cultures et arts numériques.	0,5 point
Le parcours favorise les liens avec les acteurs et structures du territoire (médiathèques et bibliothèques, médias locaux etc.).	0,5 point

NOTA BENE

En commission, il est examiné avec la plus grande attention les objectifs des parcours qui, d'une année sur l'autre, engagent une même équipe enseignante et impliquent les mêmes intervenant·e·s. Dans un souci de renouvellement et de ré-interrogation des pratiques de chacun·e, un·e même intervenant·e ne pourra pas mener plus de 3 ans de suite un projet avec la même équipe enseignante.